

LE CONSEIL COMMUNAL,
En séance publique,

1. LAURÉATS DU TRAVAIL (PROMOTION 2008)

En début de séance, M. le Bourgmestre remet l'insigne d'honneur d'argent de lauréat du travail dans le secteur industrie de la céramique et industrie de la brique, conféré par SM le Roi Albert II en date du 09.05.08, à MM. hierry GRÉGOIRE et Eddy VAN de VOORDE, de Wanlin.

2. PROCES-VERBAL

Approuve le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2009.

3. SITUATION SCOLAIRE AU 01.10.2009

M. Eric DESSY, Directeur de l'école communale, présente la situation de chaque implantation scolaire à l'occasion de la rentrée 2009-2010.

4. FABRIQUES D'ÉGLISE

Emet un avis favorable au compte 2008 des Fabriques d'Eglise de :

Fabrique	Recettes	Dépenses	Int.commune	Boni
Mesnil-Eglise	22.760,79	21.764,45	1.191,71	996,34
Wanlin	15.869,94	15.185,91	10.321,41	684,03

Emet un avis favorable au budget 2010 de la Fabrique d'Eglise de :

Fabrique	Recettes	Dépenses	Int.commune
Mesnil-St-Blaise	13.453,76	13.453,76	10.499,10

5. INATEL

Reporte le point concernant l'AG d'INATEL.

5. SUCCESSION LOMBART

Prend connaissance du courrier du 22 septembre 2009 de Maître Jean-Pierre LOTHE, avocat, informant l'administration communale que les époux UNAL-CELIK, de Diegem, ne sont plus intéressés par l'achat de l'immeuble situé à Diegem, Broekstraat 20.

6. CONSEILLER DU CPAS : REMPLACEMENT

Procède à l'élection de plein droit d'un conseiller de l'action sociale pour le groupe politique UV:

Conseiller remplacé : M. Christian LAMBERT

Nouveau conseiller : M. Etienne MAROT

7. à l'unanimité :

9.1. IDEG : GARANTIE D'EMPRUNT

Déclare se porter caution envers le consortium bancaire Dexia Banque – Fortis banque – ING – CBC, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, proportionnellement à la part de garantie qui est dévolue à la commune, soit :

- 0,74% de l'opération totale d'un emprunt de 107.508.000 € (électricité)
- 0% de l'opération totale d'un emprunt de 15.427.000 € (gaz)

9.2. ACQUISITION D'UN ÉPANDEUR A SEL DE DÉNEIGEMENT

Décide de passer un marché de services d'emprunt par procédure négociée sans publicité d'un montant de 13.721,40 €, avec une durée de 5 ans, pour l'acquisition d'un épandeur à sel de déneigement.

9.3. PRÉCOMPTE IMMOBILIER 2010

Fixe à 2.600, les centimes additionnels au précompte immobilier au profit de la commune pour l'exercice 2010.

9.4. IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES 2010

Fixe à 7,3% de la partie de l'impôt des personnes physiques dû à l'Etat pour l'exercice 2010, le taux de la taxe communale.

9.5. REGLEMENT DE CIRCULATION ROUTIÈRE A CELLES

Arrête un règlement complémentaire de circulation routière concernant le carrefour formé par le quartier de Hubaille et celui de Chauvremont à Celles.

9.6. LOTISSEMENT « HIBEAUFONTAINE » A WANLIN

Approuve le projet d'acte de division de la parcelle située à Wanlin, cadastrée section A, n°674^E et 676Z2.

9.7. ACQUISITION DE MATÉRIAUX DE VOIRIE

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de matériaux en vue de réaliser des aménagements sur diverses voiries communales de l'entité, pour une dépense estimée à 25.000 € TVAC (procédure négociée).

9.8. BUVETTE DU FOOTBALL A CIERGNON

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition de matériaux en vue de réaliser des travaux de rénovation de la buvette du football de Ciergnon, pour une dépense estimée à 30.000 € TVAC (procédure négociée).

9.9. ACQUISITION D'ILLUMINATIONS

Approuve le cahier spécial des charges relatif à l'acquisition d'illuminations en vue des fêtes de fin d'année, pour une dépense estimée à 15.000 €TVAC (procédure négociée).

9.10. MAISON DE VILLAGE DE FINNEVAUX

Approuve les modifications au cahier spécial des charges et à l'avis de marché régissant les travaux d'aménagement d'une maison de village dans les locaux de l'ancienne école de Finnevaux dans le cadre de l'opération de développement rural.

9.11. PARCOURS KAYAK SUR LA LESSE – CONVENTION AVEC LE BEP

Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage « Parcours Kayaks Lesse – signalisation touristique » transmise par le Bureau Economique de la Province de Namur ainsi que la prise en charge financière du solde non subventionné de 20% ou 40%, en tenant compte du prorata de la répartition du nombre de panneaux par commune, à savoir pour Houyet : 1.399 €TVAC (si 80% de subsides) ou 2.797,80 € TVAC (si 60% e subsides).

9.12. DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Approuve le projet « Dans ma commune, je participe ».

À huis clos, ratifie diverses désignations temporaires, mises en disponibilité avec réaffectations temporaires et congés à prestations réduites pour convenance personnelle.